

DoC'ActuS

Bulletin d'information
N° 136 – Août-Septembre 2019

Sommaire :

Extraits du journal officiel de la République française	2
Jurisprudence	2
Sénat	3
Assemblée Nationale	3
Réponses parlementaires	4
Circulaire	4
Normalisation	4
Anses	4
Présanse	4
Les brèves	5
Rapports et études	7
Sur le web	8
La boîte à outils	9
Nouveautés INRS	10
Congrès, colloques, conférences	11
Les chiffres en plus	11
Work-fashion de la rentrée... Que dit le code du travail ?	12



ERRATUM :

Une erreur dans le dernier bulletin du mois de juillet que vous voudrez bien modifier. Rubrique JORF : **18/07/2019**.

Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

C'est l'arrêté compétence du 25/07/2016 qui encadre l'actuel dispositif de certification qui a été annulé et non l'arrêté du 16/07/2019.

Extraits du journal officiel de la République française



06/08/2019

- [Arrêté du 31 juillet 2019](#) fixant le nombre de postes offerts au concours spécial d'internat de médecine du travail au titre de l'année universitaire 2019-2020.

22/08/2019

- [Décret n° 2019-856 du 20 août 2019](#) relatif à la certification des logiciels d'aide à la prescription et à la dispensation ainsi qu'à l'indemnité journalière en cas de travail à temps partiel pour motif thérapeutique.
- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

22/08/2019

- [Décret n° 2019-854 du 20 août 2019](#) portant diverses mesures de simplification dans les domaines de la santé et des affaires sociales.

23/08/2019

- [Décret n° 2019-871 du 21 août 2019](#) relatif au droit de conduire limité aux seuls véhicules équipés d'un éthylotest anti-démarrage.

28/08/2019

- [Arrêté du 17 juillet 2019](#) portant modification de l'arrêté du 29 février 2016 relatif à certains fluides frigorigènes et aux gaz à effet de serre fluorés.

31/08/2019

- [Arrêté du 23 août 2019](#) portant agrément d'organismes pour effectuer les vérifications techniques réglementaires dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

07/09/2019

- [Arrêté du 30 août 2019](#) portant modification de l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif au contenu de l'attestation prévue par l'article R. 5212-1-5 du code du travail.

Jurisprudence



Harcèlement moral : nullité du licenciement et réaction de la victime : Dans un récent arrêt, la Cour de cassation a indiqué qu'un employeur ne peut reprocher au salarié harcelé de se défendre ». Ainsi, les juges du fond ne peuvent limiter le montant de l'indemnisation au motif que le salarié harcelé a pu contribuer, par son propre comportement, à la dégradation de ses conditions de travail (Cass. soc., 13 juin 2019, n° 18-11.115). Elle vient de préciser que le licenciement d'une salariée intervenue en raison de son attitude de moins en moins collaborative, des tensions qu'elle créait au sein de l'équipe et du fait qu'elle dénigrait le gérant est frappé de nullité lorsque ces faits constituaient une réaction de l'intéressée au harcèlement moral dont elle était victime.

- [Cass. soc., 10 juill. 2019, n° 18-14.317](#)

Illustration de la faute inexcusable de l'employeur : En vertu de son obligation de sécurité, la responsabilité de l'employeur peut être engagée au titre de la faute inexcusable dès qu'un simple manquement à une règle de sécurité peut lui être reproché. En voici trois illustrations. *Les Editions Législatives, le 21/08/2019.*

- [Arrêt Cour de Cassation Chambre Civile n° 18-14009 du 04/04/2019](#)
- [Arrêt Cour de Cassation Chambre Civile n° 18-17297 du 29/05/2019](#)
- [Arrêt Cour de Cassation Chambre Civile n° 18-19175 du 20/06/2019](#)

L'indemnisation du préjudice d'anxiété lié à l'amiante est strictement contrôlée : Bien qu'ouvert aux salariés des entreprises non inscrites au dispositif de « préretraite amiante », l'indemnisation du préjudice d'anxiété n'est possible que si l'exposition à l'amiante est démontrée, les mesures de prévention mises en œuvre examinées, et le préjudice d'anxiété suffisamment caractérisé. *Les Editions Législatives, le 21/08/2019.*

- [Arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale du n° 18-17442 au n° 18-17550 du 19/06/2019](#)

Avis d'inaptitude mentionnant "un environnement de travail différent" : La Cour de cassation, avec cet arrêt du 10 juillet 2019, affirme que l'employeur ne satisfait pas à son obligation de reclassement lorsqu'il n'interroge pas le médecin du travail pour obtenir des précisions sur la notion « d'environnement de travail différent », afin de vérifier si l'état de santé du salarié inapte est incompatible avec l'exercice d'une quelconque activité professionnelle au sein même de l'entreprise ou si un aménagement de poste peut être envisagé. *ISTNF, le 27/08/2019.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

Charge de la preuve en matière d'adaptation et de formation : Dans un arrêt du 13 juin 2019, la Cour de cassation rappelle que la charge de la preuve de l'obligation d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail et de veiller au respect de leur capacité à occuper un emploi pèse sur l'employeur, conformément à l'article L. 6321-1, alinéa 2ème du Code du travail. *ISTNF le 10/09/2019.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

Reconnaissance comme AT d'une crise cardiaque lors d'une relation sexuelle, à l'occasion d'un déplacement professionnel : Lors d'un déplacement professionnel dans le Loiret, un salarié est décédé lors d'une relation sexuelle. Son employeur refusait d'y voir un accident du travail, arguant que le décès était intervenu sur ses temps de loisirs et dans une chambre autre que celle qu'il lui avait réservée. La Cour d'Appel de Paris en a décidé autrement. *Voltaire avocats le 06/09/2019.*

- [Lire l'analyse juridique.](#)

Sénat



Définir enfin un cadre rigoureux pour l'exercice de la thanatopraxie : une urgence pour les familles et les professionnels. Après plus d'un an de travaux, le rapporteur formule 58 propositions pour mieux encadrer le recours à la thanatopraxie et son exercice. Elles s'articulent autour de quatre objectifs : faire de la protection et de l'information des familles une priorité, mieux prévenir les risques associés à la thanatopraxie, renforcer le pilotage des pouvoirs publics sur cette activité et, enfin, mettre fin aux dysfonctionnements dans l'accès à la profession de thanatopracteur et l'accompagner dans l'exercice de son métier. *Rapport d'information de M. Jean-Pierre SUEUR, fait au nom de la commission des lois n° 654 (2018-2019) – 10/07/2019. 139 pages.*

- [Le rapport en une page](#)
- [Le rapport au format pdf](#)

Assemblée Nationale



Proposition de loi visant à limiter **l'exposition des salariés aux fortes chaleurs** déposé(e) le mardi 2 juillet 2019.

- [Télécharger le document.](#)

Réponses parlementaires



Lumière bleue : M. Jérôme Bignon attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les conséquences néfastes de la lumière bleue sur la santé et l'environnement, récemment confirmées dans le dernier rapport de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

- [Réponse du Ministère de la santé le 22/08/2019.](#)

Vaccinations des personnels soignants : Mme Maryse Carrère appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le faible taux de personnels soignants vaccinés annuellement contre le syndrome grippal.

- [Réponse du Ministère de la santé le 22/08/2019.](#)

Toxicité de certains fongicides : M. Jean-Noël Guérini appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'impact de certains fongicides sur la santé humaine.

- [Réponse du Ministère de la santé le 22/08/2019.](#)

Circulaire



Modalités d'application du décret du 23/04/2019 relatif à la procédure d'instruction des AT/MP : Cette circulaire présente la réforme portée par le décret n°2019-356 du 23/04/2019 relatif à la procédure d'instruction des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles du régime général. Celle-ci sera applicable pour les accidents du travail et maladies professionnelles déclarés à compter du 01/12/2019. *Caisse Nationale d'Assurance Maladie, 09/08/2019, 8 pages.*

- [Télécharger la circulaire.](#)

Normalisation



EUROGIP publie le résultat de la veille qu'il exerce dans le cadre de son activité **Normalisation en santé-sécurité au travail (SST)** - publications de normes, nouveaux sujets inscrits au programme normalisation et consultations.

Télécharger le "[quoi de neuf en normalisation SST" de août 2019](#)

Anses



AVIS relatif à la proposition de valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel - Evaluation des indicateurs biologiques d'exposition et recommandation de valeurs limites biologiques et de valeurs biologiques de référence pour le plomb et ses composés inorganiques. *ANSES, 11/07/2019, 115 pages.*

- [Télécharger le rapport.](#)

Présanse



IM n°85 : Les informations mensuelles du mois de septembre sont en ligne.

- [Télécharger le document.](#)

Les brèves



Simplifier la réutilisation des données relatives à la santé au travail à l'échelle des territoires pour renforcer les capacités de diagnostic et de prévention ? Le Plan Santé au Travail 2016-2020 s'est donné comme priorité la prévention. Après la publication par l'ANSES d'une cartographie des bases de données « santé au travail » en février 2019, il convient de s'interroger sur la façon dont elles pourraient être réutilisées pour mieux prévenir les risques professionnels et promouvoir la santé au travail. Une plus grande ouverture des données ne profiterait-elle pas à la santé au travail, en renforçant les capacités de diagnostic à l'échelle des territoires ? *CFDT Cadres, mars 2019*

- [Lire l'article.](#)

Comment améliorer les conditions de travail des travailleurs atteints de troubles DYS ? Si l'Éducation Nationale a pris la mesure des difficultés rencontrées par les enfants dans leur parcours scolaire, et travaille à adapter les environnements de travail ou les tâches, cette prise de conscience n'est pas encore venue dans le monde du travail. *ANACT juillet 2019.*

- [Lire le dossier.](#)

Que faire en cas de maladie contagieuse en milieu de travail ? La survenue d'une maladie infectieuse sur le lieu de travail peut être source d'inquiétudes. Aussi est-il particulièrement important que l'équipe de santé au travail puisse rapidement évaluer le risque réel de transmission de la maladie à partir de la personne malade (cas source). Cet article propose une démarche d'investigation afin d'évaluer au mieux le risque en cas d'exposition avérée à un germe à transmission interhumaine. Le guide EFICATT (www.inrs.fr/eficatt) permettra de définir une conduite à tenir adaptée à chaque situation. *INRS / RST, juin 2019.*

- [Lire l'article de la revue.](#)

Notre-Dame : les taux élevés de plomb inquiètent les sauveurs. De nombreux corps de métier ont été exposés au plomb et les syndicats pointent un défaut de prévention. Les effets pourraient se voir dans quelques années. *Le journal du dimanche le 04/08/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Même une surdité professionnelle peut désormais être appareillée ! Jusqu'à une époque récente une surdité professionnelle ne pouvait pas être appareillée. En effet contrairement à une presbycusie qui atteint de façon harmonieuse l'ensemble des fréquences auditives, une atteinte auditive qui résulte d'une exposition sonore chronique débute par un scotome auditif aux 4000 Hz ; Aujourd'hui les progrès technologiques permettent de compenser ce déficit auditif grâce à des prothèses auditives adaptables aux besoins de chacun. *Atousanté le 08/08/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Loi santé : les mesures qui concernent l'entreprise. Quelques mesures de la loi santé devraient intéresser les entreprises et la gestion des ressources humaines. En effet, cette loi met en place la dématérialisation des arrêts maladie. A noter également que le dossier médical en santé au travail sera intégré au dossier médical partagé. *Editions Tissot, le 12/08/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Une étude confirme l'absence de lien entre vaccins et sclérose en plaques : En matière de santé, il est de vieilles rumeurs sur lesquelles il convient de revenir lorsque de nouvelles données émergent. Ce fut le cas en mars dernier, lorsqu'une vaste étude confirmait une bonne fois pour toutes que le vaccin ROR (rougeole, oreillons, rubéole) ne déclenche pas l'autisme. Cette fois, il s'agit du lien entre sclérose en plaques et vaccination. *Le Figaro, le 13/08/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Les infirmiers de Santé au travail revendiquent les pratiques avancées : Portés par leurs nouvelles responsabilités, les infirmiers de Santé au travail estiment légitime d'entrer dans le processus pratiques avancées infirmières. Ils exposeront leurs arguments sur ce sujet lors des prochaines Journées d'étude et de formation de leur groupe représentatif, le GIT, en octobre prochain à Toulouse. Leur place dans l'équipe pluridisciplinaire de Santé au travail ou les ressorts qui leur permettraient d'obtenir plus de reconnaissance seront parmi les autres thématiques abordées. *Cadredesante.com, le 19/08/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Entreprises et santé : retour de vacances, le risque d'accident est-il plus élevé ou plus bas ?

La période de reprise du travail présente-t-elle des particularités en termes d'accidentologie. William Dab est médecin et docteur en épidémiologie fait le tour de la question. *Red on Line*, 20 août 2019

- [Lire l'article.](#)

Inégalités dans la reconnaissance des maladies professionnelles :

Cette étude du Service de santé au travail et de pathologie professionnelle du CHU de Rouen publiée dans la Revue d'Epidémiologie et de Santé Publique, avait pour objectif de comparer les décisions des 18 comités régionaux chargés de statuer sur le caractère professionnel de pathologies sortant du système des tableaux. *ISTF* le 23/08/2019.

- [Lire l'article.](#)

Le maintien dans l'emploi doit s'inscrire dans une vision globale :

Sophie Fantoni, revient sur la journée d'études organisée autour du maintien en emploi le 27 juin à Lille dans le cadre des Septentrionales, et exprime la façon dont les entreprises, les acteurs de prévention et les représentants d'entreprises organisent ou envisagent aujourd'hui le sujet du maintien en emploi. *ISTNF* le 23/08/2019.

- [Lire l'article.](#)

Santé au travail : l'épineuse question des troubles psychiques.

Les troubles psychiques au travail ne sont pas toujours considérés comme des maladies professionnelles. Si l'Organisation mondiale de la santé a intégré le burn-out dans sa classification des maladies, des critères objectifs doivent être définis pour établir les symptômes de la pathologie. Pourtant, en France, 10 000 accidents du travail ayant pour cause des troubles psychiques ont été recensés en 2016, selon une étude parue dans la revue mensuelle Prescrire. Une donnée qui représente 1,6% des 626 000 accidents du travail reconnus cette année-là, contre 1% en 2011. *La Provence* le 23/08/2019.

- [Lire l'article.](#)

Réforme de la Santé au Travail : la CPME et l'UNAPL précisent leurs positions.

A l'issue du temps de réflexion donné aux partenaires sociaux pour discuter le champ de la réforme de la Santé au travail, et qui s'est terminé le 12 juillet dernier sans avoir abouti à une expression commune, la CPME a émis une circulaire revenant sur ces travaux. *Présanse, actualités de la profession* le 26/08/2019.

- [Lire l'article.](#)

Les arrêts maladie sont de plus en plus nombreux, les professionnels de santé plus touchés que les autres :

Selon un rapport publié par la société de courtage d'assurance Gras Savoye WTW, les absences pour cause de maladie ou d'accidents du travail ont continué à augmenter en 2018 (de 16 % depuis 2014). Les professionnels de santé sont trois fois plus victimes d'arrêts de travail que les employés. *France Inter* le 27/08/2019.

- [Lire l'article.](#)

Réforme de la santé au travail : au MEDEF, le patronat entre inquiétude et besoin de changement.

Dans le cadre de la Rencontre des entrepreneurs de France, qui remplace l'Université d'été du MEDEF, le Service aux entreprises pour la santé au travail (SEST, dont sont adhérentes 6 500 entreprises en Ile-de-France) a donné le 28 août son avis sur la réforme à venir de la santé au travail, prévue dans les suites du rapport Lecocq, rendu il y a un an. *Le Quotidien du médecin* le 30/08/2019.

- [Lire l'article](#)

Dépression : quand les sportifs professionnels perdent pied.

En France, malgré de nombreux témoignages, pas grand-chose n'a été fait. Le règlement de la Ligue professionnelle de football (LFP) oblige les clubs à assurer le suivi médical des joueurs sur le plan biologique, cardiologique et traumatologique. Mais rien n'est prévu sur le suivi de leur santé mentale. *Libération* le 02/09/2019.

- [Lire l'article.](#)

Quand changer la cartouche d'un masque respiratoire ? logiciels et indicateur disponibles.

La durée de vie d'une cartouche d'un appareil de protection respiratoire est limitée dans le temps, elle dépend des propriétés de surface du charbon actif et des propriétés physico-chimiques des contaminants. Le point sur le site Atousanté. 08/09/2019.

- [Lire l'article.](#)

Bientôt des lunettes connectées pour prévenir les TMS ?

Une startup a mis au point une technologie de lunettes connectées dotées d'Intelligence Artificielle qui prévient les porteurs de nombreux risques notamment l'endormissement au volant, la chute des travailleurs isolés ainsi que la prévention de la chute pour les seniors. La lunette actuellement commercialisée en France est en évolution permanente grâce à des mises à jour logicielles. *Préventica* le 10/09/2019.

- [Lire l'article.](#)

20 ans de risques professionnels : les salariés sont-ils moins exposés ? Les salariés du privé sont globalement moins exposés aux risques professionnels aujourd'hui qu'en 1994, annonce la Dares dans une étude publiée récemment. Pourtant, ces vingt dernières années ont également vu s'accroître certains risques, comme ceux liés au bruit ou aux vibrations, ou encore celui lié aux produits chimiques. Dans le même temps, le rythme du travail reste intense.
Actuel|RH le 10/09/2019.

- [Consulter l'infographie.](#)

Les pompiers du 11-Septembre plus exposés aux risques d'accidents cardiovasculaires : Des études avaient déjà montré des risques de cancers accrus chez les pompiers mobilisés face aux attentats du World Trade Center, le 11 septembre 2001. Une nouvelle étude dans une revue de l'Académie de médecine américaine, "Jama Network Open" publiée le 6 septembre montre que ces hommes encourent également des risques accrus de maladies cardiovasculaires.
France Info le 11/09/2019.

- [Lire l'article.](#)

Rapports et études

Lien entre travail de nuit et cancers du sein, de la prostate et colorectaux : En juin dernier, 27 scientifiques de 16 pays se sont réunis au Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) pour finaliser leur évaluation de la cancérogénicité du travail de nuit. Une première synthèse des travaux a été publiée dans la revue The Lancet en juillet 2019. Le groupe de scientifiques a conclu que le travail de nuit était associé au cancer du sein en s'appuyant notamment sur une importante étude concernant la santé des infirmières "Nurses' Health Study II". D'autres études permettent de conclure à une association similaire pour les cancers de la prostate et colorectaux. La classification comme cancérogène probable s'explique par le fait qu'il existe aujourd'hui un niveau limité de preuve dans des études portant sur les êtres humains. *Eurogip le 26/08/2019.*

- [En savoir plus...](#)

Fréquence des cancers dans les communes ayant hébergé une activité d'exploitation d'uranium en Haute-Vienne : Incidence et mortalité entre 1980 et 2010. L'objectif de cette étude était de réaliser, à l'échelle communale, une description de la fréquence et de la mortalité par cancers susceptibles d'être liées aux expositions aux rayonnements ionisants autour des concessions minières et dans le département de la Haute-Vienne. *Santé publique France, août 2019.*

- [Lire l'article et télécharger le rapport.](#)

Comment ont évolué les expositions des salariés du secteur privé aux risques professionnels sur les vingt dernières années ? Premiers résultats de l'enquête Sumer 2017 : Dans le secteur privé, la plupart des expositions des salariés aux contraintes physiques ont baissé entre 1994 et 2017, à l'exception du bruit. L'exposition à au moins un produit chimique concerne un tiers des salariés en 2017, un niveau légèrement inférieur à celui de 1994. L'exposition à au moins un produit cancérogène concerne encore 10 % des salariés, soit 1,8 million de personnes. Sur les vingt dernières années, le signalement des expositions à des agents biologiques a augmenté. *DARES, septembre 2019.*

- [Le rapport Dares Analyses 2019-041](#)
- [Données à télécharger](#)

Rapport régional des inaptitudes médicales de 2018 en Hauts-de-France : Depuis 2006, grâce à l'implication du réseau régional STME et à l'investissement des services de santé au travail, l'ISTNF a développé un suivi d'indicateurs collectifs sur les inaptitudes médicales en région Hauts-de-France. Organisé avec l'appui scientifique de l'université de Lille, ce dispositif consiste à recueillir, sur une base commune unique accessible par le web, les données concernant les salariés pour lesquels une inaptitude a été prononcée. *ISTNF le 06/09/2019.*

- [Téléchargez le rapport 2018](#)

Sur le web

QVT : Lancement d'un cours en ligne sur la qualité de vie au travail dans les services à la personne et les crèches le 23 octobre.

4 objectifs stratégiques :

- Sensibiliser les dirigeants et les encadrants à l'importance et aux enjeux d'une approche préventive des risques professionnels.
- Leur apporter les outils de mise en œuvre d'une démarche de prévention dans leur entreprise.
- Leur permettre de cerner et mobiliser les acteurs de la QVT.
- Les accompagner dans l'amélioration des conditions de travail des aidants en limitant leur exposition aux risques professionnels et dans une volonté de préservation de santé au travail des intervenants.

[En savoir plus ...](#)

La sécurité et la santé au travail s'affichent : Depuis 1947, les affiches de l'INRS sont de fidèles marqueurs de l'évolution de la société et du monde du travail. Elles ont été apposées au plus près des risques, dans les ateliers, les usines, les entrepôts, les chantiers ou les bureaux pour informer les travailleurs sur la santé et la sécurité au travail. *INRS, août 2019.*

- [Découvrir l'exposition.](#)

Nouvelle base de données en ligne pour identifier les perturbateurs endocriniens : Une équipe indienne de l'Institut des sciences mathématiques de Chennai (Inde) a mis en ligne une base de données permettant d'identifier 686 perturbateurs endocriniens. Cette base est dénommée DEDuCT : Database on Endocrine Disrupting Chemicals and their Toxicity Profiles. *ETUI LE 05/08/2019.*

- [Lire l'article](#)
- [La base de données DEDuCT](#)

Les acteurs de la prévention : CSPS, chargé de prévention, médecin du travail, Carsat et IPRP... Testez vos connaissances sur ceux qui œuvrent au quotidien pour la prévention des risques professionnels. *OPPBT, 2019.*

- [Faire le quiz](#)

Accidents du travail : du fait divers au fait social : France Culture, le magazine du weekend, le 17/08/2019, avec Matthieu Lépine, professeur d'histoire ; Jorge Munoz, maître de conférences en sociologie à l'université de Brest, spécialiste en sociologie du travail et santé au travail, et Rachel Saada, avocate à la Cour, spécialiste en droit du travail, droit de la sécurité sociale et de la protection sociale. *France Culture le 17/08/2019.*

- [Ecouter ou réécouter l'émission \[1h 09\]](#)

Salariés : rincés à 40 ans ? À l'heure où les représentants syndicaux parlent des retraites, on s'intéresse au monde du travail et plus particulièrement à l'absentéisme. Selon une étude Ayming publiée mardi, les moins de 40 ans prendraient de plus en plus d'arrêts maladies de longues durées. Les salariés seraient-ils aujourd'hui épuisés à 40 ans ? *France Inter, le téléphone sonne le 05/09/2019.*

- [Ecouter ou réécouter l'émission \[38 mn\]](#)

La boîte à outils



Guides professionnels de formation continue à la radioprotection : Conformément au décret n° 2018-434 du 4 juin 2018, l'ASN détermine les objectifs de la formation continue à la radioprotection des patients et établit, avec les professionnels de santé, les programmes, les méthodes pédagogiques et les modalités d'évaluation.

- 10/07/2019 : [Guide pratique destinés aux professionnels pour la réception et le contrôle des dispositifs médicaux](#)
- 10/07/2019 : [Guide pratique destiné aux infirmiers de bloc opératoire diplômés d'État](#)
- 10/07/2019 : [Guide pratique destiné aux manipulateurs d'électroradiologie médicale](#)
- [Retrouver tous les guides de formation continue](#)

Soleil et UV en milieu professionnel : Quels sont les dangers liés à une exposition au risque UV ? Quelles actions de prévention à mettre en place ? Comment se protéger ? *AIST la prévention active, juillet 2019.*

- [Télécharger la brochure.](#)

3 nouveaux dépliants pour faciliter le retour à l'emploi : Trois nouveaux dépliants d'information, pratiques et concrets, ont été élaborés par le SSTRN pour faciliter le retour à l'emploi et aider les salariés à se réorienter. *SSTRN, juillet 2019.*

- [Lire l'article et télécharger les dépliants.](#)

Quand et comment aborder l'alcoolisme avec un collaborateur concerné ? Cette fiche vous fournit les raisons et les moyens d'en discuter avec eux, en confiance et en sérénité. *AddictAide Pro, août 2019.*

- [Télécharger la fiche.](#)

Contrôle et dépistage : les règles juridiques à connaître : Le contrôle des substances psychoactives ne peut pas être imposé de façon systématique. Il est soumis à tout un ensemble de contraintes. Cette fiche pratique rappelle vos droits et vos devoirs en tant qu'employeur à cet égard. *AddictAide Pro, août 2019.*

- [Télécharger la fiche.](#)

Apprenti.e : Santé Sécurité Contrat : Ce document, conçu par la Direccte et les services de santé au travail de la région, donne aux apprentis des informations utiles pour préserver leur santé et leur sécurité, en abordant des thèmes tels que contrat d'apprentissage, droits et obligations, sécurité, hygiène, durée du travail, rôle des services de santé au travail et contacts utiles. *Direccte Pays de Loire, août 2019, 12 pages.*

- [Télécharger le document.](#)

Cabinets vétérinaires : conseils pour l'employeur et pour le salarié. L'AIST83 vient de publier deux brochures faisant le point sur les risques professionnels. *AIST 83 le 02/09/2019.*

- [Télécharger le livret employeur](#)
- [Télécharger le livret salarié](#)

Exposition aux vibrations : La conduite régulière d'un véhicule ou d'un engin de chantier, de transport ou de manutention peut exposer les salariés à des niveaux élevés de vibrations. Elles peuvent représenter un risque pour la santé...*AIST83, mai 2019.*

- [Télécharger le livret.](#)

La vie est plus belle sans accident : Ne pas avoir d'accident n'est pas une question de chance. Dans le nouveau spot de sensibilisation de la Suva, un imposant panneau en bois s'écrase juste derrière des travailleurs marchant à et un bras robotisé manque de peu de heurter une personne en plein travail qui, par chance, se penche juste au bon moment. Dans ce film, les ouvriers identifient trop tard ou pire encore ne se rendent parfois même pas compte des situations de travail dangereuses qu'ils traversent. Une bande-son légère accompagne cette succession d'événements fortuits. Le spectateur s'effraie et s'étonne à la fois : un coup de chance ? Les choses auraient pu se passer tout autrement. *SUVA, septembre 2019.*

- [Lire l'article et visionner le spot de prévention.](#)

Allo patron, bobo : Les TMS mal du siècle ? : Lombalgies, épaules, dos... Comment identifier les facteurs de risques, traiter les douleurs et favoriser le retour au travail ? Ce livre blanc énonce les évolutions du contexte socio-économique, dresse un listing des facteurs de risques et surtout vous propose des solutions de prévention ! Entièrement gratuit et accessible à tous, il concerne un large public : salariés, travailleurs indépendants, et chefs d'entreprise. *AST67, septembre 2019.*

- [Télécharger le recueil.](#)

Nouveautés INRS



Affiches :

- [A 821](#) : Osez la micro-sieste au travail.
- [A 822](#) : Accident avec exposition au sang (AES) ce que vous devez savoir. Chaîne de tri des déchets ménagers
- [A 823](#) : Accident avec exposition au sang (AES) ce que vous devez faire. Chaîne de tri des déchets ménagers.

Brochures :

- [ED 6060](#) : Faire face au feu. Ce document annule et remplace la brochure ED 410 "Ça brûle !"
- [ED 6106](#) : Les appareils de protection respiratoire. Choix et utilisation.

Fiches toxicologiques : 10/09/2019

- [Aldéhyde formique et solutions aqueuses \(FT 7\)](#) (Mise à jour complète)
- [Cadmium et composés minéraux\(*\) \(FT 60\)](#) (MàJ)
- [Béryllium et composés minéraux \(FT 92\)](#) (MàJ)
- [4,4'-méthylènebis\(2-chloroaniline\) \(FT 292\)](#) (MàJ)
- [Nickel et ses oxydes \(FT 68\)](#)
- [Hydrazine, hydrate d'hydrazine et solutions aqueuses \(FT 21\)](#)
- [Méthacrylate de méthyle \(FT 62\)](#)

[Dossier] Travail de bureau :

Avec la tertiarisation des activités et le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), le travail de bureau s'est généralisé. Aujourd'hui plusieurs millions de salariés exercent l'essentiel de leur activité dans un bureau assis devant un ordinateur. Si les risques professionnels liés au travail de bureau sont moins visibles, ils ne sont pas absents et nécessitent des mesures de prévention adaptées. *INRS, 13/08/2019.*

- [Lire le dossier.](#)

[Focus juridique] Suivi de l'état de santé des apprentis :

Les modalités de suivi de l'état de santé des apprentis sont-elles les mêmes que pour tout salarié ? Dans quelles conditions particulières s'exerce la visite d'information et de prévention des apprentis ? Quels sont ses objectifs ? Le point sur les modalités de suivi de l'état de santé des apprentis. *INRS, 30/08/2019.*

- [Lire le dossier.](#)

Congrès, colloques, conférences

Le risque radon, quelle prévention en milieu professionnel : Le 6 juin 2019, l'INRS et l'IRSN ont organisé une journée d'information à destination des acteurs de la prévention en entreprise pour les aider à gérer et à prévenir le risque radon en milieu professionnel. *IRSN, août 2019.*

- [Lire et télécharger les présentations.](#)

A vos agendas ! L'évaluation des risques à l'heure de l'innovation le 3 octobre à Limoges ! :

La Direccte et le PRST Nouvelle-Aquitaine vous invitent à venir célébrer les 30 ans de la Directive 89 le 3 octobre 2019 de 8h45 - 12h30 à CHEOPS, 55 Rue de l'Ancienne École Normale d'Instituteurs. Vous êtes employeur, référent santé sécurité, préventeur de la région NA, bloquez dès aujourd'hui cette date sur votre agenda !

- [Pour en savoir plus et pour s'inscrire.](#)

Les chiffres en plus

Les cas de rougeole dans le monde ont triplé depuis janvier, selon l'OMS : Sur la période du 1er janvier au 31 juillet, 364 808 cas ont été signalés contre 129 239 sur la même période en 2018, les chiffres les plus élevés depuis 2006. Les plus grands nombres de cas ont été enregistrés en République démocratique du Congo, à Madagascar et en Ukraine. D'autres flambées majeures sont en cours en Angola, au Cameroun, au Tchad, au Kazakhstan, au Nigeria, aux Philippines, au Soudan du Sud, au Soudan et en Thaïlande. Les États-Unis ont eux enregistré leur plus grand nombre de cas de rougeole depuis 25 ans. *Le Point le 13/08/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Près de 3 millions de personnes en âge de travailler reconnues handicapées : Le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans reconnues handicapées a bondi d'un million en dix ans. Cette forte croissance alimente l'explosion des demandeurs d'emploi en situation de handicap qui atteint des niveaux records. Au total, en 2018, près de 2,8 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans ont des capacités suffisamment limitées pour disposer d'une reconnaissance administrative de leur handicap, [révèle une récente publication de l'Insee.](#) Leur nombre ne cesse de croître. *Faire face, août 2019.*

- [Lire l'article.](#)

Les arrêts de travail progressent de 6,85 % par an depuis 2014 : Le taux d'arrêt de travail est en constante augmentation, de 6,85 % depuis 5 ans et les arrêts de longue durée (plus de trois mois) sont aussi en progression : telles sont les conclusions du baromètre Réhalto (cabinet expert des risques humains et sociaux, filiale du groupe Workplace Options) / BVA dévoilées ce jeudi 5 septembre 2019. *WK|RH le 05/09/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Work-fashion de la rentrée... Que dit le code du travail ?

De l'entretien d'embauche au quotidien de travail, la tenue professionnelle pose question.

Jeans-basket, costard-cravate, bleu de travail, uniforme, total-look brandé, le vêtement en dit long sur la culture de l'entreprise et sa mission. Si certains métiers ont toujours exigé le port de l'uniforme, celui-ci restait associé à des fonctions très identifiées. *WTTJ, mars 2019.*

- [Lire l'article](#)

Que dit le code du travail ?

L'employeur ne peut imposer le port d'une tenue de travail que si cela est justifié par la nature de la tâche à accomplir et proportionné au but recherché (stratégie commerciale, raisons d'hygiène et de sécurité...). De ce fait, si l'employeur peut démontrer que le port d'un uniforme est justifié et proportionné, il peut tout à fait l'imposer. La liberté de se vêtir à sa guise n'étant pas considérée comme une liberté fondamentale, il peut exiger le port d'une tenue propre et décente.

L'employeur doit mettre des vêtements de travail à [disposition](#) des salariés dans la mesure où ils réalisent des activités salissantes. Tous ces équipements doivent être marqués CE.

L'employeur [prend en charge](#) le nettoyage des vêtements de travail comme le rappelle un [arrêt de la Cour de cassation du 14 février 2018](#) dès l'instant que le port d'une tenue de travail est imposé. Ce point est important, certains vêtements porteurs de germes, par exemple, ne doivent pas être lavés dans le lave-linge familial. D'autre part, le non-respect des conditions de lavage (température, etc) imposées par le fabricant peut détériorer le vêtement, il peut ainsi ne plus répondre aux normes de sécurité

Les vêtements de travail pour les travailleurs intérimaires sont le plus souvent fournis par l'entreprise utilisatrice. Certains équipements personnels, tels que les chaussures de sécurité sont parfois fournies par les entreprises de travail temporaire. Tous ces équipements doivent être fournis gratuitement, conformément au code du travail.

Lorsque les salariés sont **obligés de porter des vêtements de travail spécifiques** (par exemple, des uniformes) ou des équipements de protection individuelle (tels que des chaussures de sécurité, des casques, des masques de protection respiratoire ...), l'employeur doit mettre à leur disposition des [vestiaires](#). Cette obligation concerne aussi bien les employeurs du secteur privé que public, quelle que soit la taille de l'entreprise et son activité.

[Le temps nécessaire](#) aux opérations d'habillage et de déshabillage n'est pas considéré comme du temps de travail effectif. Il doit faire l'objet de contreparties soit sous forme de repos, soit sous forme financière, lorsque le port d'une tenue de travail est imposé par des dispositions légales, par des stipulations conventionnelles, le règlement intérieur ou le contrat de travail et que l'habillage et le déshabillage doivent être réalisés dans l'entreprise ou sur le lieu de travail.